



GRILLE-MATIÈRES

ADAPTATION SCOLAIRE

2026-2027

Adopté au CÉ du 18 mars 2026

Grille-matières C.C. du 1^{er} cycle

Cours obligatoires par volets					
Cours	COM	ESI	Cheminement continu	Parcours	DCA
Français (FR01)	9	9	9	8	9
Anglais (AN01)	2	2	2	4	4
Mathématique (MM01)	9	9	9	7	9
Science et technologie (ST01)	2	2	2	4	4
Histoire /éducation à citoyenneté (HC01)	2	2	2	2	2
Géographie (GE01)	2	2	2	2	2
Éthique et culture religieuse (CCQ)	2	2	2	3	2
Éducation physique et à la santé (ED01)	2	2	2	2	2
Arts plastiques (AR01)	2	2	2	2	2
Cours à option : An 1 : Projet personnel en orientation An 2 : Méthodes de travail et stratégies d'études An 3 : Éducation financière An 4 : Activité socioculturelle				2	
VOLET : Inscrire 3 choix par ordre d'importance (1^{er} à 3^e)					
Éducation physique (VEDO4)	4	4	4		
Sciences environnementales (VST04)	4	4	4		
Multimédia	4	4	4		
Art dramatique (VAD04)			4		
Arts plastiques (VAR04)	4	4	4		
TOTAL :	36	36	36	36	36



Les volets seront offerts aux groupes CC, ESI, COMM et ce, peu importe l'âge des élèves. Ce groupe pourrait être comblé par des élèves des groupes des plus jeunes selon l'organisation scolaire. Les enseignants et les éducateurs doivent vérifier les choix de volets pour s'assurer de la viabilité du volet selon le jumelage des élèves.

Avantages des volets

- Tient compte davantage des intérêts des élèves (diminution des interventions).
- Motivation des élèves.

Autres

Les élèves devront effectuer trois choix (1^{er}, 2^e, 3^e choix) Les élèves recevront une description des volets lors de l'inscription.

N.B. : Ce projet se réalisera dans la mesure où :

- Les groupes seront équilibrés (ratio « 16-20 » respecté). Favoriser les groupes en tenant compte de l'âge des élèves dans la mesure du possible (plus vieux et plus jeunes);
- Il sera possible de respecter les ayant droits selon le nombre de groupe accordé par la C.S.

GRILLE MATIÈRES | FPT

Matières obligatoires	FPT-1		FPT-2		FPT-3	
FORMATION GÉNÉRALE	NBRE PÉRIODES	NBRE HEURES	NBRE PÉRIODES	NBRE HEURES	NBRE PÉRIODES	NBRE HEURES
Langue d'enseignement (FR02/FR03/FR04)	6	150	4	100	2	50
Langue seconde (AN02/AN03)	2	50	2	50		
Mathématique (MM02/MM03/MM04)	6	150	4	100	2	50
Expérimentations techniques et scientifiques (ST02)	4	100				
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (GE02/GE03/GE04)	2	50	2	50	2	50
Éducation physique et à la santé (ED02/ED03)	2	50	2	50		
Autonomie et participation sociale (APS02/APS03/APS04)	4	100	4	100	2	50
Temps non réparti (TNR02/TNR03/TNR04)	2	50	2	50	2	50
FORMATION PRATIQUE						
Préparation au maché du travail (MAR02/MAR03/MAR04)	2	50	4	100	2	50
Sensibilisation du monde du travail (MON02)	6	150				
Insertion professionnelle (IP01/IP02)			12	300	24	600
TOTAL :	36	900	36	900	36	900

GRILLE MATIÈRES | FMS

Matières obligatoires	Temps prescrit
FORMATION GÉNÉRALE	
Langue d'enseignement	200 heures
Langue seconde	100 heures
Mathématique	150 heures
FORMATION PRATIQUE	
Préparation au marché du travail	75 heures
Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé	375 heures
TOTAL :	900 heures